Tomblaine le 31 octobre 2024

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2024
CONVOCATION

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale ordinaire du Comité Départemental d'Equitation de Meurthe et Moselle se tiendra le :

Lundi 02 décembre à 19h00
A la maison des sports à TOMBLAINE

Un apéritif dinatoire est prévu à l'issue de l'AG.
L'aide au transport pour les clubs éligibles sera distribuée lors de l'AG.

Les membres actifs du Comité Départemental d'Equitation de Meurthe et Moselle au 31 août 2024 pourront voter **exclusivement par internet du samedi 16 novembre 2024 à 08h00 au jeudi 28 novembre 2024 à 14h30.**

Cette Assemblée générale peut valablement délibérer si son quorum est réuni (article X.B des statuts CDE).

ORDRE DU JOUR :
1. Rapport moral et quitus 2024,
2. Rapports financiers et quitus 2024,
3. Budget prévisionnel 2025,
4. Questions diverses.

Les membres actifs seront appelés à voter par internet sur les 3 premiers points de l'ordre du jour.

Les documents faisant l'objet du vote sont consultables sur le site du CRE Grand Est dans l'onglet des Comités Départementaux.
Les statuts et règlement intérieur du CDE sont consultables sur le site www.ffe.com (rubrique La FFE > Statuts et Règlement intérieur).

Si le quorum requis n'est pas atteint, le vote par internet continuera **jusqu'au jeudi 05 décembre 2024 à 14h30.**
Le présent courrier tient lieu de convocation pour une seconde Assemblée réunie sans condition de quorum le **05 décembre 2024 à 20H** à l'adresse suivante : en visio.

Les votes enregistrés pour la première Assemblée générale sont valables pour la seconde Assemblée générale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

René MUTZIG

Président du CDE de Meurthe et Moselle